



Ville de Saint-Denis-en-Bugey

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 27 Mars 2025 A 18 H 30

Présents : Pascal COLLIGNON, Guy CAGNIN, Marie-Madeleine DIALLO, Jean-Marc FOGOLIN, Valérie CAUWET-DELBARRE, Claude LABAT, Viviane MAZUE, Géraldine VOLUET, Yvon BABLON, Florence FERRANHO, Salvador PARINI, Sandrine DELERIS, Marie-Line GELEOC.

Excusés :

Béatrice RIQUELME a donné pouvoir à MM. DIALLO
Henri-Pierre ZITO a donné pouvoir à S. DELERIS

Absents :

Michaël BRAZ
Julien RIVAUX
Véronique MALEYSSON
Arnaud BEGOT

Secrétaire de séance : Sandrine DELERIS

Début de la séance : 18h30

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 2/ Approbation du CFU 2024 (Compte Financier Unique)
- 3/ Affectation du résultat 2024
- 4/ Vote des taux d'imposition 2025
- 5/ Vote du budget primitif 2025
- 6/IHTS
- 7/ Convention avec le SERA pour la création d'une servitude d'occupation de tréfonds par une canalisation de collecte des eaux usées
- 8/ Décisions du Maire

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 6 mars 2025

Le compte rendu de la séance du 6 mars 2025 est adopté sans observation.

2 / Approbation du Compte Financier Unique 2024

Madame DIALLO expose les dépenses et recettes 2024, en fonctionnement et en investissement et présente les résultats.

Monsieur le Maire devant quitter la salle pour le vote, Mme DIALLO est désignée présidente de séance.

Le CFU (Compte Financier Unique) regroupe en un seul document le compte de gestion et le compte administratif.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 291 935.05 €	1 040 527.04 €
Recettes	1 729 377.53 €	737 580.11 €
Résultat 2024	+ 437 442.48 €	- 302 946.93 €
Report 2023	+ 530 059.88 €	- 265 250.87 €
Clôture avant RAR	+ 967 502.36 €	- 568 197.80 €
RAR dépenses		18 000.00 €
RAR recettes		96 339.00 €
Clôture après RAR		- 489 858.80 €

Le Conseil valide le CFU 2024, à l'unanimité.

3/ Affectation du résultat 2024

Mme DIALLO présente les résultats et propose l'affectation suivante :

Résultat clôture de fonctionnement 2024 à affecter	967 502.36 €
Déficit d'investissement	- 568 197.80 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	78 339 €
Soit un besoin de financement de :	489 858.00 €
Affectation à l'investissement 2025 (compte 1068)	489 858.00 €
Report en section de fonctionnement 2024 (compte 002)	477 643.56 €

Le Conseil, à l'unanimité, valide cette affectation.

4/ Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire expose que compte tenu l'évolution des bases, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux actuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer, pour l'année 2025, les taux suivants aux impôts directs locaux :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,89 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 112,74 %.
 - Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 11.59 %

5/ Vote du budget primitif 2025

Mme DIALLO rappelle à l'assemblée les différentes réunions préalables à l'élaboration de ce budget et le présente. Elle explique également les évolutions éventuelles. Le budget 2025 est présenté équilibré en dépenses et en recettes dans chaque section.

COMMUNE	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 120 213.56 €	1 320 173.80 €
Recettes	2 120 213.56 €	1 320 173.80 €

Le conseil, à l'unanimité vote le budget 2025, tel que présenté.

6/ IHTS

Monsieur le maire rappelle la délibération du 23 septembre 2021 concernant les modalités de versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Le tableau récapitulatif des bénéficiaires ne précisait pas les missions de chacun des emplois. Il convient donc de compléter cette délibération en sachant que tous les autres termes restent inchangés. Le Conseil valide, à l'unanimité

FILIERE / CADRES D'EMPLOI	GRADES	Missions
Administrative/ Rédacteur Administrative/Adjoint administratif	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Fonctions administratives
Animation / adjoint d'animation territorial	Adjoint territorial d'animation	Cantine, surveillance des Enfants, garderie, ménage..
Sécurité / agent de police municipale	Brigadier chef principal	Agent de police
Technique / adjoint technique territorial	Adjoint technique Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Entretien des bâtiments, de La voirie, des espaces verts Ouvrier polyvalent
Sociale / Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	ATSEM principal 2 ^{ème} classe ATSEM principal 1 ^{ère} classe	Aides à l'école maternelle et A la cantine, ménage

7/ Convention avec le SERA pour la création d'une servitude d'occupation de tréfonds par une canalisation de collecte des eaux usées

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la vente de la parcelle à Monsieur et Madame HILAIRE (conseil du 19 décembre 2024) le SERA a vu qu'une canalisation traversait les terrains et qu'aucune servitude de tréfonds existait.

Monsieur le Maire affiche le plan de la parcelle pour mieux se situer.

Il convient donc de régulariser cette situation. Pour ce faire, le SERA a établi une convention pour la création d'une servitude d'occupation de tréfonds par une canalisation de collecte des eaux usées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer la convention avec le SERA pour la création d'une servitude d'occupation de tréfonds par une canalisation de collecte des eaux usées sur la parcelle AI 964.

8/ Décisions du Maire :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il n'a fait aucun droit de préemption et informe les conseils des 5 décisions concernant les renouvellements de concessions cimetièrre. Un énorme travail est fourni par les agents pour le suivi de ces concessions.

La séance est levée à 19h15.

Le Président

Le Secrétaire